Béziers : trois ans ferme et près de 900.000 euros de dommages et intérêt pour avoir incendié une école et un collège le soir d'Halloween 2019

28/01/2022 à 19h58



Un homme de 20 ans a été condamné vendredi 28 janvier à cinq années de prison, dont deux avec sursis, pour avoir participé à l'incendie d'une école et d'un collège d'un quartier pauvre de Béziers (Hérault), le soir d'Halloween 2019, a appris l'AFP auprès du parquet. Le suspect a l'interdiction de se rendre de nouveau à Béziers pendant trois ans. Le tribunal a également ordonné son maintien en détention et il devra verser un peu plus de 890.000 euros de dommages et intérêt à la mairie de Béziers et 11.000 euros aux pompiers de l'Hérault.

L'incendie de l'école des Tamaris, dans le quartier de La Devèze, le 31 octobre 2019, avait totalement détruit deux salles de classe et lourdement endommagé douze autres. La salle de sport du collège Katia et Maurice Krafft, à une centaine de mètres, avait également été incendiée ce soir-là. **Un pompier avait été sérieusement blessé au dos en luttant contre les flammes et, à leur arrivée sur les lieux, les policiers de la brigade anti-criminalité (Bac) avaient été**

pris à partie par «*20 à 30 individus aux visages dissimulés, qui leur avaient lancé des pierres, pétards et projectiles divers*», selon le parquet.

Un autre homme, âgé de 21 ans et poursuivi pour avoir pris part à ce «guet-apens», a été relaxé par le même tribunal vendredi, «*au bénéfice du doute, compte tenu de l'insuffisance de preuves permettant d'affirmer sans doute possible sa participation active à ses faits*», a précisé le procureur de Béziers. Les 8 et 9 mars, trois mineurs seront jugés pour les mêmes faits par le tribunal pour enfants de Béziers. […]

Le Figaro